



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

N°23 - 29 AVRIL 2021

LETTRÉ D'INFORMATION

en Bourgogne-Franche-Comté

ENSEMBLE, REDONNONS DU TONUS
À L'ÉCONOMIE TRICOLEURE



FABIEN SUDRY - Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté

Mise en oeuvre du plan de relance en Bourgogne-Franche-Comté : déjà 1,3 milliard d'euros engagés

Le plan France Relance se déploie depuis six mois sur le territoire de la région Bourgogne-Franche-Comté. Rarement, en aussi peu de temps, des moyens d'intervention aussi massifs de l'État auront été engagés.

Les trois priorités du plan de relance, **la transition écologique, la compétitivité et la cohésion**, se déclinent sur le terrain dans tous les départements de la région, avec des mesures et des actions visibles couvrant un champ large de l'action publique. Sur la région, ce sont déjà près de **1,3 milliard d'euros** de moyens de l'État qui sont engagés **auprès des entreprises, des collectivités, des associations ou bien auprès des particuliers**.

Notre région se distingue favorablement, et c'est le fruit de la mobilisation de tous les acteurs, par l'importance des aides à **la modernisation industrielle**, le nombre de projets de **renovation énergétique** des bâtiments de l'État ou bien encore l'importance des mesures visant la formation et **l'insertion des jeunes**.

La méthode de travail utilisée est celle de la concertation à tous les niveaux, avec le partenaire régional autour d'un accord de relance État-région inédit, avec les Conseils départementaux autour d'accords départementaux selon les territoires, et bientôt avec les inter-communalités à travers les futurs contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Le bilan positif des premiers moyens engagés pour le plan de relance démontre également la forte mobilisation des services territoriaux de l'État.



Les Actualités

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INCLUSION

DES CRÉDITS PLAN DE RELANCE POUR LA FERME DE BARBOULOTTE (CÔTE D'OR) :



Natacha Vieille, sous-préfète à la relance, et Isabelle Bourion, sous-préfète de Montbard, étaient jeudi 15 avril à la Ferme de Barboulotte à Missery en Côte-d'Or. L'association lauréate du Fonds de Développement de l'Inclusion a bénéficié de près de 270 000 euros.

La structure est conventionnée depuis fin 2020 pour la mise en place d'un chantier d'insertion en maraîchage Bio et la gestion d'un restaurant sur le territoire du Pays Auxois-Morvan, afin de produire une alimentation certifiée BIO en circuit court.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la dynamique permettant l'accès à une alimentation de qualité pour tous.

Le projet de la Ferme de Barboulotte est articulé autour d'une activité de maraîchage Bio destinée à :

- procurer des légumes** de qualité à des personnes bénéficiant des minima sociaux ;
- fournir les cuisines** des établissements publics du Pays grâce à une légumerie ;
- conserver les légumes** en bocaux ;
- alimenter les épiceries solidaires** (accord conclu avec l'association Epi Sourire)

SÉCUR DE LA SANTÉ

UNE 1ÈRE ENVELOPPE POUR LES INVESTISSEMENTS DU QUOTIDIEN :

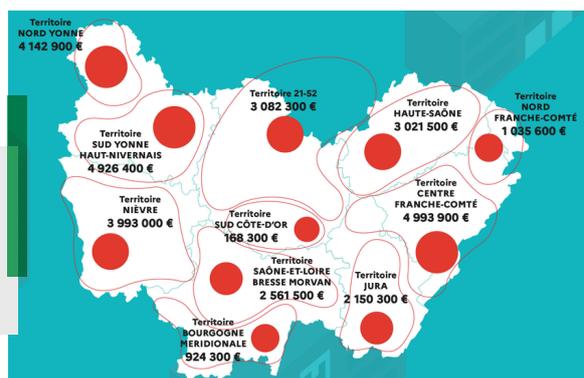
Pour faire face à leurs besoins d'investissements du quotidien, l'ARS délègue une première enveloppe de 31 millions d'euros aux établissements de santé de la région dans le but de financer la transformation du système de santé et d'améliorer le quotidien des établissements par le biais d'achat de petit matériel et d'équipements courants.

Les crédits sont répartis par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté entre tous les établissements de santé de la région, qu'ils soient publics ou privés, pour financer des achats ou des équipements répondant aux besoins exprimés par les professionnels.

L'enveloppe qui représente 1,5 milliard d'euros sur 5 ans à l'échelle nationale, représente

63 MILLIONS €

pour les établissements de santé de Bourgogne-Franche-Comté



DÉJÀ HUIT ABATTOIRS SOUTENUS POUR UN MONTANT DE PRÈS DE 3 MILLIONS D'EUROS

La modernisation de l'ensemble des outils de production fait partie intégrante du renforcement de la souveraineté alimentaire, parmi lesquels les abattoirs constituent un maillon essentiel pour les filières animales.



accompagner ces entreprises d'abattage-découpe, avec pour objectifs de **renforcer leur compétitivité**, d'être exemplaire en matière **d'hygiène alimentaire** et de protection animale, de renforcer **la sécurité des salariés**, et de se développer à **l'export**.

Les crédits de France Relance permettront, pour tous les abattoirs lauréats, un accompagnement sur un volet d'amélioration de la protection animale, au travers de la formation du personnel, de la mise en place de matériel de vidéo-surveillance, de box pour les animaux, de brumisateurs dans les aires d'attente, etc. Ces crédits doivent permettre ainsi de conforter l'emploi de près 400 salariés et de préserver un maillage territorial, important pour limiter les transports d'animaux.

Le plan de relance prévoit ainsi de consacrer **130 millions d'euros** au niveau national pour

Une deuxième vague de sélection est prévue d'ici l'été 2021.

Huit dossiers déposés, pour un montant d'aide de près de 3 millions d'euros.

PLUS DE 7 MILLIONS € D'INVESTISSEMENTS ont déjà été retenus dans les départements de la Côte d'Or, du Doubs, de la Haute-Saône, de Saône-et-Loire, et de l'Yonne.

UN JEUNE... UNE SOLUTION !



#1jeune1solution

Aide forfaitaire d'un montant de 4 000€ sur un an pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans recruté jusqu'au 31 mai 2021

Cela permet de compenser pendant la première année les cotisations sociales pour un jeune, rémunéré jusqu'à 1,6 fois le montant du SMIC horaire, embauché en CDI ou CDD d'une durée d'au moins 3 mois. L'aide est versée par tranche trimestrielle au prorata du temps de travail et de la durée du contrat.

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/relance-activite/plan-1jeune-1solution/faciliter-l-entree-dans-la-vie-professionnelle-10878/aide-embauche-jeunes>

2

Aide exceptionnelle d'un montant de 5000 € pour recruter un alternant de moins de 18 ans, jusqu'à 8000 € pour alternant de plus de 18 ans.

Ces primes concernent à la fois l'apprentissage et les contrats de professionnalisation.

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aide-exceptionnelle-apprentissage>

Les demandes d'aide sont à adresser à l'Agence de services et de paiement (ASP)



<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/relance-activite/plan-1jeune-1solution/>

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS DANS LES TERRITOIRES

12 NOUVEAUX PROJETS INDUSTRIELS SOUTENUS PAR LE FONDS TERRITOIRES



Le « Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires » s'inscrit dans le cadre de « France Relance » et du dispositif Territoires d'industrie.

Doté initialement par l'État de **400 millions d'euros sur l'ensemble du territoire**, il vise à financer les projets industriels les plus structurants pour les territoires (créations et extensions de sites, modernisation, nouveaux équipements, etc...).

Les 12 projets retenus représentent un investissement global de plus de **17 millions d'euros** par ces entreprises qui seront soutenues à hauteur de **4,4 millions d'euros de subvention d'État**.

Depuis le lancement de ce fonds, 47 projets industriels, majoritairement de PME et d'entreprises de taille intermédiaires (ETI), ont déjà été accompagnés ce qui représente plus de **25 millions d'euros de subvention de l'État**.

Afin de poursuivre et d'amplifier la dynamique, le Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires bénéficiera, en Bourgogne-Franche-Comté, de **12 millions d'euros supplémentaires, cofinancés à parité par l'État et la Région**.

Les 12 nouvelles entreprises lauréates :

ALFA LAVAL PACKINOX

à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)

ALSTOM TRANSPORT SA

à Ornans (Doubs) et Le Creusot (Saône-et-Loire)

ANANKE

à Belfort (T. de Belfort)

ANDRE BAZIN

à Breuches (Haute-Saône)



ETABLISSEMENTS RENE PONCET

à Saint-Claude (Jura)

PONGE

Père et Fils à Guipy (Nièvre)

SALMON'EST

France à Louhans (Saône-et-Loire)

SOPROFEN INDUSTRIE

à Froideconche (Haute-Saône)

LES SALAISONS DIJONNAISES

à Dijon (Côte-d'Or)

REMORQUES LOUAULT

à Saint-Fargeau (Yonne)

SILMACH

à Besançon (Doubs)

LABORATOIRE A.LU.TEC

(pour les entreprises de lunetterie du massif jurassien) à Hauts de Bienne (Jura).

14 ENTREPRISES DE LA FILIÈRE GRAINES ET PLANTS SOUTENUES

14 entreprises de Bourgogne-Franche-Comté lauréates de l'appel à projets « Investissement productifs dans la filière graine et plants » du plan France Relance pourront bénéficier d'une enveloppe de

5,5 millions d'euros pour la modernisation et l'augmentation de leurs capacités de production.



Cette enveloppe renforcée permettra de financer des outils et matériels performants accompagnant chaque acteur vers plus de compétitivité et de résilience face aux défis climatiques.

Ce soutien à l'investissement concerne plus particulièrement :

LES PÉPINIÉRISTES FORESTIERS

et les projets permettant une meilleure gestion et maîtrise de l'eau ainsi qu'une protection renforcée face aux aléas climatiques .

LES ENTREPRISES DE REBOISEMENT

et leurs projets visant à l'amélioration du transport et de la conservation des plants.

L'objectif est de mobiliser les pépiniéristes sur la production d'un nombre croissant de plants d'essences diverses tout en accompagnant les reboiseurs dans la conduite des chantiers de renouvellement.



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*